

## ADMINISTRATION

### AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

EFS  
Établissement français du sang

**Décision n° DS 2011-31 du 7 novembre 2011 portant délégation de signature  
à l'Établissement français du sang**

NOR : ETSK1130899S

Le président de l'Établissement français du sang,  
Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L. 1222-5 et R. 1222-8 ;  
Vu le décret du 24 avril 2009 portant nomination du président de l'Établissement français du sang ;  
Vu la décision n° 2010-01 du président de l'Établissement français du sang en date du 29 janvier 2010 portant nomination de Mme Laurence MARION aux fonctions de directrice générale déléguée, en charge de la stratégie, de l'évaluation et de la prospective, de l'Établissement français du sang,

Décide :

Article 1<sup>er</sup>

Mme Laurence MARION, directrice générale déléguée, en charge de la stratégie, de l'évaluation et de la prospective de l'Établissement français du sang, reçoit délégation de signature pour signer tous les actes nécessaires à la continuité du service public de la transfusion sanguine du 14 au 21 novembre 2011 inclus.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel santé, protection sociale, solidarité*.

Fait le 7 novembre 2011.

*Le président de l'Établissement français du sang,*  
PR G. TOBELEM